

ARDENNE BLEUE

East Belgian Rally

2 – 3 – 4 mars 2007

Championnat de Belgique des Rallyes pour Groupe A & N
Championnat de Belgique des Rallyes Groupes Rétro -M-S (2000 inclus)
Championnat de Belgique des Rallyes Groupe GT
Championnat de Belgique des Rallyes Groupe H
Championnat de Belgique des Rallyes pour Marques
Championnat de Belgique des Pilotes (Excepté Groupe H)

BELGIUM Rally Criterium

REGLEMENT PARTICULIER

Organisé par

RACE sa

Rue d' Arlon, 53
B – 1040 Bruxelles

Tél. : ++ 32 (0)2 287 09 55
Fax : ++ 32 (0)2 280 16 92

Email : info@race.be
Internet : <http://www.eastbelgianrally.be>

Note

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International (et à ses annexes), au règlement sportif national qui sera conforme aux règlements de la FIA et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et / ou changements apportés à ce Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs numérotés et datés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

INDEX

1. Programme précisant l'emplacement s'il y a lieu par ordre chronologique (date et heure)

- | | | |
|------|---|---|
| 1.1 | Date d'ouverture des engagements | 5 |
| 1.2 | Date de clôture des engagements | |
| 1.3 | Publication du Road Book, de la carte et du Guide 2 du Rallye | |
| 1.4 | Date de clôture des commandes de carburant FIA | |
| 1.5 | Date de clôture des commandes de services supplémentaires | |
| 1.6 | Publication de la liste des engagés acceptés par l'organisateur | |
| 1.7 | Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point « Shakedown » | |
| 1.8 | Date de clôture des envois des détails relatifs aux copilotes | |
| 1.9 | Ouverture du parc d'assistance | |
| 1.10 | Présentation du programme des reconnaissances | |
| 1.11 | Ramassage du matériel et des documents | |

1.12	Ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances (pilotes désignés)	6
1.13	Ouverture du centre médias et des accréditations pour les médias	
1.14	Briefing des directeurs sportifs (équipes inscrites au CMR)	
1.15	Briefing des médecins (médecins des équipes inscrites au CMR)	
1.16	Briefing des pilotes d'hélicoptères	
1.17	Ramassage des systèmes de suivi FIA pour la sécurité en Rallye	
1.18	Mise au point « Shakedown » ;qui peut participer	
1.19	Première réunion des Commissaires Sportifs	
1.20	Conférence de presse avant l'épreuve	7
1.21	Vérifications administratives	
1.22	Vérifications techniques - plombage et marquage	
1.23	Publication d'une liste de départ pour l'étape 1	
1.24	Cérémonie de départ (s'il y a lieu)	
1.25	Départ du Rallye, lieu et heure	
1.26	Publication d'une liste de départ pour l'étape 2	
1.27	Publication d'une liste de départ pour l'étape 3	
1.28	Vérifications techniques finales	8
1.29	Publication du classement final provisoire	
1.30	Remise des prix	
2.	Organisation et description	9
2.1	Titres pour lesquels le Rallye compte	
2.2	Numéros de visa de l'ASN	
2.3	Nom de l'organisateur	
2.4	Adresse et coordonnées	
2.5	Comité d'organisation	
2.6	Commissaires sportifs	10
2.7	Observateurs (s'il y a lieu) et délégués	
2.8	Principaux officiels	
2.9	Revêtement de la route	
2.10	Emplacement du PC du Rallye	11
2.11	Emplacement du/des Parc(s) Fermé(s) pour la nuit	
3.	Engagements	
3.1	Procédure d'engagement	
3.2	Nombre d'engagements acceptés et catégories	
3.3	Droits d'engagements / packages d'engagement pour tout les groupes de concurrents	13
3.4	Informations détaillées sur le paiement	
3.5	Remboursements	14
4.	Assurance	
5.	Publicité et identification	
6.	Pneumatiques (si applicable)	15
7.	Carburant	
7.1	Procédure relative à la commande de carburant	
7.2	Distribution pendant le Rallye	
7.3	Autonomie de carburant	
8.	Reconnaisances	
8.1	Procédure d'inscription	
8.2	Programme	
8.3	Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse	
8.4	Installation des systèmes de contrôle des vitesses	16
8.5	Commentaire sur les pneumatiques – si nécessaire	
9.	Vérifications administratives	17
9.1	Documents à présenter	
10.	Vérifications techniques, plombage et marquage	
10.1	Réglementation spécifique (s'il y a lieu)	
11.	Déroulement du Rallye	19
11.1	Procédure de la cérémonie de départ (s'il y a lieu)	
11.2	Echange des carnets de contrôle pendant le Rallye (y compris la remise de ces carnets pour les voitures reprenant aux Etapes 2/3)	

11.3	Système de départ des épreuves spéciales	
11.4	Pointage en avance à la fin d'une étape	
11.5	Identification des officiels	
11.6	Epreuve Super Spéciale (s'il y a lieu) ou Super Rally	20
11.7	Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur	
11.8	Procédure d'arrivée (s'il y a lieu)	21
12.	Voitures de sécurité	
12.1	Inscription – équipes	
12.2	Inscription – manufacturiers de pneus	
13	Coupes	
14.	Vérifications finales et Réclamations	22
14.1	Vérifications finales – équipes devant participer, plus emplacement	
14.2	Droits de réclamation	
14.3	Droits d'appel	
Annexe 1	Itinéraire	67
Annexe 2	Programme des reconnaissances	71
Annexe 3	Nom et photographie du chargé des relations avec les concurrents	71
Annexe 4	Numéros de courses et publicités	72
Annexe 5	Limite de vitesse	73
Annexe 6	Ramassage des systèmes de suivi GeoDynamics / ACTF pour la sécurité en Rallyes	74

1. PROGRAMME

1.1 Date d'ouverture des engagements

Samedi 6 janvier 2007

1.2 Date de clôture des engagements

Lundi 19 février 2007

1.3. Publication du road book et de la carte

Lieu: Cafeteria du Karting , RACB Karting Club
Circuit de Karting – Francorchamps - Route du circuit, 51 4970 Stavelot
Tél. :++ 32 (0)87 22 33 46

Horaire : Samedi 24 février 2007 de 8h00 à 18h00
Dimanche 25 février 2007 de 9h00 à 12h00

Le road book sera accompagné de la carte générale du parcours reprenant les épreuves spéciales.

Des road books supplémentaires seront disponibles contre paiement de 100 € le jeu.

Une carte alternative sera distribuée aux équipages. Cette carte donne l'itinéraire à suivre en cas d'annulation d'une Épreuve Spéciale pour rejoindre le Contrôle Horaire suivant.

1.4 Date de clôture des commandes de carburant FIA Non applicable

1.5 Date de clôture des commandes de services supplémentaires Non applicable

1.6 Publication de la liste des engagés acceptés par l'organisateur

Mardi 20 février 2007 - Cafeteria du Karting, RACB Karting Club - circuit de Karting Francorchamps (Tableau officiel d'affichage)

1.7 Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point « Shakedown » Non applicable

1.8 Date de clôture des envois des détails relatifs aux copilotes

Jeudi 22 février 2007 à 09h30 (secrétariat permanent)

1.9 Ouverture du parc d'assistance

Jeudi 1 mars 2007 à 13h00 pour le parc d'assistance – Paddock et Parking du Karting, Circuit de Karting de Francorchamps

1.10 Présentation du programme des reconnaissances

Samedi 24 février 2007, de 08h00 à 22h00

Dimanche 25 février 2007, de 08h00 à 22h00

1.11 Ramassage du matériel et des documents

Lieu : Secrétariat – Circuit de Karting de Francorchamps
Horaire : Jeudi 1 mars 2007, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Horaire : Vendredi 2 mars 2007, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Tout concurrent qui ne respectera pas le schéma horaire se verra infliger une pénalité de 50 €.

Le **pack assistance** comprend une plaque « Service » et une plaque « Auxiliary Service » les véhicules seront identifiés auprès de l'organisateur. Le plan détaillé de l'itinéraire et un livret d'assistance seront fournis

Tout véhicule même statique sera évacué immédiatement au frais de l'équipage

1.12 Ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances (pilotes désignés)

Non applicable

1.13 Ouverture du centre médias et des accréditations pour les médias

Lieu : Campus Automobile Spa-Francorchamps
Route du Circuit , 60 – 4970 Francorchamps

Horaire : Vendredi 2 mars 2007 de 17h00 à 23h00
Samedi 3 mars 2007 de 08h00 à 24h30
Dimanche 4 mars 2007 de 07h30 à 21h00

Les demandes d'accréditations pour les médias doivent être adressées à :

RACE sa rue d' Arlon, 53/3 – 1040 Bruxelles
Tél. : ++ 32 (0)2 287 09 55 Fax : ++ 32 (0)2 280 16 92
Email : press@race.be

- 1.14 Briefing des directeurs sportifs (équipes inscrites au CMR) Non applicable
- 1.15 Briefing des médecins (médecins des équipes inscrites au CMR) Non applicable
- 1.16 Briefing des pilotes d'hélicoptère Non applicable
- 1.17 Ramassage des systèmes de suivi GéoDynamics pour la sécurité en Rallye
Non applicable
- 1.18 Mise au point « Shakedown » et horaire Non applicable

1.19 Première réunion des Commissaires sportifs

Lieu : Salle du Collège des Commissaires Sportifs
 Campus Automobile Spa - Francorchamps

Horaire : Vendredi 2 mars 2007, à 19h30

1.20 Conférence de presse avant l'épreuve

Lieu : Abbaye de Stavelot – Stavelot

Horaire : vendredi 23 février 2007, à 11h00

1.21 Vérifications administratives

Lieu : Garage EMOCAR sa Thier de Hodimont, 105 4800 – Verviers
 Tél : +32 (0)87 39 49 49 Fax : +32 (0)87 39 49 55

Horaire : Vendredi 2 mars 2007, de 13h00 à 19h00

1.22 Vérifications techniques, plombage et marquage

Lieu : Garage EMOCAR sa Thier de Hodimont, 105 4800 – Verviers
 Tél : +32 (0)87 39 49 49 Fax : +32 (0)87 39 49 55

Horaire : Vendredi 2 mars 2007, de 13h00 à 19h30

n° 150 à 121	de 13h00 à 14h00	n° 80 à 61	de 16h01 à 17h00
n° 120 à 101	de 14h01 à 15h00	n° 60 à 41	de 17h01 à 18h00
n° 100 à 81	de 15h01 à 16h00	n° 40 à 21	de 18h01 à 19h00
		n° 20 à 1	de 19h00 à 19h30

1.23 Publication de la liste de départ pour l'Etape 1

Lieu : Tableau officiel – Chapiteau – place des martyrs - Verviers

Horaire : Vendredi 2 mars 2007, à 21h00

1.24 Cérémonie de départ Non applicable

1.25 Départ du Rallye, lieu et heure

Le départ officiel du Rallye aura lieu au chapiteau principal situé Place des Martyrs– Verviers

Horaire : Samedi 3 mars 2007 à 08h30

1.26 Publication de la liste de départ pour l'Etape 2

Lieu : Tableau officiel – QG Rallye, RACB Karting Club
 Circuit de Karting – Francorchamps

Horaire : Samedi 3 mars 2007, à 22h00

1.27 Publication de la liste de départ pour l'Etape 3 Non applicable

1.28 Publication du classement final provisoire

Lieu : Tableau officiel – QG Rallye, RACB Karting Club
Circuit de Karting – Francorchamps
Horaire : Dimanche 4 mars 2007, à 22h00

1.29 Remise des coupes

Lieu : Abbaye de Stavelot – Stavelot
Horaire : Dimanche 4 mars 2007, à 19h00

1.30 Vérifications techniques finales

Lieu : Campus Automobile de Spa– Francorchamps
route du Circuit , 60 4970 Francorchamps
Tél. : + 32 (0)87 47 90 60 - Fax : + 32 (0)87 47 90 61
Horaire : Dimanche 4 mars 2007, à 15h30

1.31 Conférence de presse de la FIA

Non applicable

2. ORGANISATION ET DESCRIPTION**2.1 Titres nationaux pour lesquels compte le rallye**

Championnat de Belgique des Rallyes Groupe A
Championnat de Belgique des Rallyes Groupe N
Championnat de Belgique des Rallyes Groupe Rétro -M-S (2000 inclus)
Championnat de Belgique des Rallyes Groupe GT
Championnat de Belgique des Rallyes Groupe H
Championnat de Belgique des Rallyes des Marques

Challenges pour lequel compte le rallye

Belgium Rally Criterium

2.2 Numéros de visa – ASN

N° de visa de l'ASN : 07 – BRCH -01 en date du 18/01/07

2.3 Nom de l'organisateur

RACE s.a.

2.4 Adresse et coordonnéesRACE s.a. rue d'Arlon, 53
Tél: ++ 32 (0)2 287 09 55
Internet : www.eastbelgianrally.be1040 Bruxelles
Fax: ++ 32 (0)2 280 16 92
e-mail : info@race.be**2.5 Comité d'organisation**

Président	Frédéric PETIT
Vice-Président	Roger JAMOUL
Secrétaire	Evelyne BLANCKAERT
Trésorier	Stéphane KUMPS
Membres	Phillippe STALPORT, Jean-Pol HELLIN, Victor GRIFGNEE, Lambert LIEGEOIS, Marc DUEZ

2.6 Commissaires sportifsPrésident
Membres
Membres**2.7 Observateurs et délégués**Observateur de l'ASN
Délégué technique RACB Sport
Secrétaire du Collège des Comm.SportifsDany Colebunders (ASN)
Kurt VanCampenhout
Christine Bex**2.8 Principaux officiels**

Directeur de course
Directeurs de course adjoints
Adjoint à la direction de course

Secrétaire du rallye
Délégué technique RACB Sport
Délégué commission de chronométrage
Chronométrage (ASN)
Homologation du parcours (ASN)
Chargés des relations avec les concurrents

Responsables des relations avec la Presse
Responsable de la Sécurité
Responsables adjoints à la sécurité

Médecin chef
Responsables des ES

Etienne Massillon
Roger Jamoul,
Serge Régimont, Laurent Noel
, Jacques Thibaut, P-A Gschwend,
Jacques Duchesne
Kurt Van Campenhout
Patrick Menten
Jacques Nicaise, Charles Clocherieux
Pascal Notelaers, Michel Lowers
Joost Demeestere, Milou Brans,
Jean Pol Wilmotte
Koen Wijckmans
Serge Régimont, Jacques Thibaut
Charles Poncelet, Francis Renson
Michel Roquet
Docteur Christian Wahlen
Mme Bonmariage
Jean Jacques Gadisseur
René Demarteau
Carl Gilsoul, Michel Roquet Jr

2.9 Revêtement

Asphalte (98 %) – Terre (2%)

Distance totale du parcours :	763,44km
Nombre d'épreuves spéciales :	20 (10 différentes)
Distance totale des épreuves spéciales :	232.44km
Nombre de sections :	6
Nombre d'étapes :	2

2.10 Emplacement du QG du Rallye

RACB Karting Club - Circuit de Karting – Francorchamps

2.11 Emplacement du parc fermé pour la nuit du samedi 3 mars 2007

Abbaye de Stavelot– Stavelot

3. ENGAGEMENTS

3.1 Procédure d'engagement

Toute personne qui désire participer à l' Ardenne Bleue East Belgian Rally doit adresser la demande d'engagement ci-jointe - **EN DOUBLE EXEMPLAIRE** - dûment complétée en caractères imprimés, accompagnée de 2 photos d'identité par membre, au secrétariat : **MOTOR CLUB de HUY quai Dautrebande, 7 4500 Huy**

Si cette demande est envoyée par télécopie ou par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur 7 jours au plus tard après la clôture des engagements, soit avant 12h00, le lundi 19 février 07.

3.2 Nombre d'engagements acceptés et catégories

Nombre maximum des engagés : 150

Si'il y a plus de 150 engagés, un comité de sélection établira une liste de suppléants (Article 75 du Code Sportif International).

Voitures de Production (Groupe N) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

classe N1 :	jusqu'à 1.400 cm ³
classe N2 :	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
classe N3 :	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
classe N4 :	au-dessus de 2.000 cm ³

Voitures de Tourisme (Groupe A) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

classe A5 :	jusqu'à 1.400 cm ³
classe A6 :	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
classe A7 :	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
classe A8 :	au-dessus de 2.000 cm ³

Voitures de Production (Groupe Rétro) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

classe Rétro 9 :	jusqu'à 1.400 cm ³
classe Rétro 10 :	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
classe Rétro 11 :	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
classe Rétro 12 :	au-dessus de 2.000 cm ³

Voitures de Production (Groupe M) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

classe M13 :	jusqu'à 1.400 cm ³
classe M14 :	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
classe M15 :	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
classe M16 :	au-dessus de 2.000 cm ³

Voitures de Production (Groupe S) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

classe S17 :	jusqu'à 1.400 cm ³
classe S18 :	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
classe S19 :	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
classe S20 :	au-dessus de 2.000 cm ³

Voitures de Production (Groupe GT) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

classe GTN21 :	jusqu'à 2.000 cm ³
classe GTN22 :	au-dessus de 2.000 cm ³ et jusqu'à 3.500 cm ³
classe GTN23 :	au-dessus de 3.500 cm ³
classe GTP24 :	selon homologation nationale RACB Sport

Voitures Historic Gr.H

Elles sont réparties en quatre catégories :

Catégorie 1 : « HISTORIC »

Voitures conformes au code de la route et construites entre le 1/1/1931 et 31/12/1957

Voitures de Tourisme et GT, modèles homologués entre le 1/1/1958 et le 31/12/1969 :

A1 :	jusqu'à 1.000 cm ³	avant le 31/12/1961	A2 :	1.000 à 1.600 cm ³
	avant le 31/12/1961			
A3 :	plus de 1.600 cm ³	avant le 31/12/1961		
B1 :	jusqu'à 1.000 cm ³	après le 31/12/1961		
B2 :	de 1.000 à 1.300 cm ³	après le 31/12/1961		
B3 :	de 1.300 à 1.600 cm ³	après le 31/12/1961		
B4 :	de 1.600 à 2.000 cm ³	après le 31/12/1961		
B5 :	plus de 2.000 cm ³	après le 31/12/1961		

Catégorie 2 : « POST-HISTORIC »

Voitures de Tourisme et GT du groupe 1 à 4, modèles homologués entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975 :

C1 :	jusqu'à 1.300 cm ³
C2 :	de 1.300 à 1.600 cm ³
C3 :	de 1.600 à 2.000 cm ³
C4 :	de 2.000 à 2.500 cm ³
C5 :	au dessus de 2.500 cm ³

Catégorie 3 : « CLASSIC »

Voitures de Tourisme et GT du groupe 1 à 4, modèles homologués entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981 :

D1 :	jusqu'à 1.300 cm ³
D2 :	de 1.300 à 1.600 cm ³
D3 :	de 1.600 à 2.000 cm ³
D4 :	au dessus de 2.000 cm ³

Catégorie 4 : « YOUNG TIMERS »

Voitures de Tourisme et GS du groupe 1 à 4, quatre roues motrices ou équipées d'un moteur turbocompressé modèles homologués jusqu'au 31/12/1984 et voitures approuvées par le RACB Sport :

E1 :	jusqu'à 1.300 cm ³
E2 :	de 1.300 à 1.600 cm ³
E3 :	de 1.600 à 2.000 cm ³
E4 :	au dessus de 2.000 cm ³

En cas de suralimentation, la cylindrée nominale sera affectée du coefficient multiplicateur 1.4 et chaque voiture appartiendra à la classe correspondant à la cylindrée fictive.

Toutes les voitures doivent avoir une assurance et un certificat valable du contrôle technique des voitures et toutes les voitures doivent être immatriculées sur la voie publique.

Pour des raisons de sécurité, les voitures de course du type « two-seater » avec un moteur central, ne sont pas admises au championnat.

3.3 Droits d'engagement

Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : 600 €

Ce droit est constitué comme suit :

- engagements des pilotes : 2 x 100 €
- engagement de la voiture : 400 €

Sans cette publicité : 600 € + 400 € = 1 000 €.

3.4 Paiement

Seuls seront acceptés les règlements par VIREMENT à l'ordre de Motor Club de Huy asbl – Ardenne bleue rallye, au plus tard le 19 février 2007, mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention « Ardenne Bleue - East Belgian Rally » :

Compte Fortis : 001-5132192-95
Code IBAN : BE 76. 0015.1321.9295
Code SWIFT (BIC) : GEBABEBB

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Mr. Stephane KUMPS, trésorier (Tel. : ++ 32 (0)2 287 09 20 – Fax : ++32 (0)2 280 16 92 ou sur info@race.be).

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

3.5 Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

4. ASSURANCE

Description des couvertures d'assurance :

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés pour une garantie de 12 394 676 €.

Pour les concurrents, l'assurance prendra effet depuis le moment du départ et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon, de l'exclusion ou de la mise hors course.

5. PUBLICITE ET IDENTIFICATION

Publicité interdite

La publicité relative aux produits du tabac est interdite, conformément à la Loi belge du 10 décembre 1997.

Publicité des organisateurs

La **publicité obligatoire** (sur les panneaux des numéros de compétition et sur les plaques de rallye) sera précisée par additif. Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité.

La **publicité facultative** sera précisée par additif. Les emplacements suivants doivent être réservés (voir Annexe 3) :

- 2 autocollants (10 x 15 cm) de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise ;
- 2 autocollants sur les ailes avant ou arrière.

La publicité figurant sur les panneaux des numéros de compétition et sur les plaques de rallye en fait partie intégrante. Toute dégradation ou tout découpage de cette publicité entraînera d'office le refus de départ ou la mise hors course.

Plaques de rallye

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage un jeu de plaques de rallye conformément aux Prescriptions Générales (Article 9).

Numéros de compétition

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage un jeu de panneaux de portières et de numéros de compétition conformément aux Prescriptions Générales (Article 9).

Les panneaux et les numéros de compétition fournis, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, sous peine d'une pénalité de 50 €.

Le format autorisé est uniquement celui fourni par l'organisateur.

6. PNEUMATIQUES

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).

Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine d'exclusion.

Pneumatiques cloutés : voir règlement CODE DE LA ROUTE

7. CARBURANT

La quantité maximale de plomb admise en Belgique est de 0,15 gr/litre.

Ravitaillement : il y aura une seule zone de ravitaillement (voir road book).

8. RECONNAISSANCES

8.1 Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'Organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances.

Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule pendant les reconnaissances.

L'Organisateur effectuera des contrôles.

8.2 Programme

Les reconnaissances ne peuvent avoir lieu que les **24 et 25 février 2007, de 8h00 à 22h00**.

Chaque concurrent pourra bénéficier de 3 passages de reconnaissances au maximum. Le nombre de passages sera contrôlé.

Sanction

Tout équipage enfreignant cette réglementation ne sera pas autorisé à prendre le départ du rallye, et son droit d'engagement ne sera pas remboursé.

8.3 Restrictions particulières et / ou nationales

Code de la route

Il s'agit de reconnaissances et non d'essais. Le code de la route belge doit être strictement observé, dans le respect de la sécurité et des droits des autres usagers.

Les équipages en reconnaissance, respecteront à la lettre les prescriptions du Code de la Route, particulièrement en matière de limitation de vitesse.

La vitesse sera contrôlée par l'organisateur et la Police.

Les équipages ne peuvent en aucun cas emprunter le parcours des épreuves spéciales dans le sens opposé à celui du rallye.

Voitures de reconnaissance :

Elles doivent porter les numéros d'identification fournis par l'Organisateur et répondre aux critères suivants :

1. voiture de série ;
2. elle devra être d'une seule couleur, sans publicité ni autocollant, etc ;
3. le moteur sera de série (conforme à la réglementation Groupe N) ;
4. la boîte de vitesses sera de série (conforme à la réglementation Groupe N) ;
5. l'échappement sera de série et son niveau sonore restera en deçà du maximum autorisé par la législation du pays organisateur (94 dB) ;
6. les suspensions seront conformes au règlement Groupe N ;
7. les protections du dessous de caisse ne sont pas autorisées ;
8. le montage d'un arceau de sécurité est interdit ;
9. les ceintures harnais ne sont pas autorisées ;
10. les sièges ne sont pas autorisés ;
11. deux phares supplémentaires homologués route sont autorisés, si d'origine
12. les jantes sont libres dans le respect de l'Annexe J – Groupe N. Elles seront équipées de :
13. pneus de série homologués route uniquement ;
15. l'équipage ne pourra pas utiliser un système d'intercommunication.

Un contrôle des voitures de reconnaissance sera effectué lors de leur enregistrement.

Sanctions (nonobstant les amendes prévues par la législation belge)

Les sanctions suivantes sont prévues pour toute infraction durant les reconnaissances :

1^{ère} infraction : amende de 500 €

2^{ème} infraction : amende de 1000 €

3^{ème} infraction : départ refusé et confiscation de la totalité des droits d'engagement

8.4 Installation des systèmes de contrôle des vitesses

Police Fédérale et Locale (radar)

8.5 Commentaires sur les pneumatiques – si nécessaire

Non applicable.

9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

9.1 Documents à présenter

Permis de conduire / Licences ASN (Concurrent et Pilote) / Autorisation de l'ASN / Fiche d'homologation et annexes / Documents légaux du véhicule.

Emplacement

Garage EMOCAR s.a. Thier de Hodimont, 105 4800 – Verviers
Tél : +32 (0)87 39 49 49 Fax : +32 (0)87 39 49 55

Horaire / programme

Date : vendredi 2 mars 2007

Horaire théorique de présentation au garage :

n° 150 à 121	de 13h00 à 14h00	n° 80 à 61	de 16h01 à 17h00
n° 120 à 101	de 14h01 à 15h00	n° 60 à 41	de 17h01 à 18h00
n° 100 à 81	de 15h01 à 16h00	n° 40 à 21	de 18h01 à 19h00
		n° 20 à 1	de 19h00 à 19h30

Une pénalité de 25 € sera infligée par heure ou fraction d'heure de retard.

Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 19h30, sauf en cas de force majeure dûment reconnu comme tel par les Commissaires Sportifs.

10. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

10.1 Réglementation spécifique (s'il y a lieu)

Emplacement

Garage EMOCAR s.a. Thier de Hodimont, 105 4800 – Verviers
Tél : +32 (0)87 39 49 49 Fax : +32 (0)87 39 49 55

Horaire / programme

Date : vendredi 2 mars 2007

Horaire théorique :

n° 150 à 121	de 13h00 à 14h00	n° 80 à 61	de 16h01 à 17h00
n° 120 à 101	de 14h01 à 15h00	n° 60 à 41	de 17h01 à 18h00
n° 100 à 81	de 15h01 à 16h00	n° 40 à 21	de 18h01 à 19h00
		n° 20 à 1	de 19h00 à 19h30

Réglementation nationale

Modifications permises

Le montage de protections inférieures est autorisé (Annexe J, Article 254.6.6.1 pour le Groupe N et Article 255.5.7.2.10 pour le Groupe A).

Des phares supplémentaires sont autorisés (Annexe J, Article 254.6.7 pour le Groupe N et Article 255.5.8.5 pour le Groupe A).

Des bavettes transversales conformes à l'Article 252.7.7 de l'Annexe J sont autorisées.

Bruit

Il est interdit de dépasser le maximum de décibels autorisé par le Code de la Route Belge, soit 94 dB.

Roues de secours

Les voitures peuvent être équipées de deux roues de secours maximum.

Inspection automobile

Tous les véhicules **belges** doivent être couverts par un certificat de visite valable délivré par l'Inspection Automobile et par une fiche technique individuelle en cours de validité.

Radio de bord

Pour être en règle avec la législation belge, les concurrents sont priés de contacter :

IBPT : Astro-toren, Sterrenkundelaan, 14 – B – 1210 Bruxelles

Tél. : ++ 32 (0)2 226.88.88

Fax :++ 32 (0)2 226 88 03

Règlement technique général

Si, lors d'une compétition routière (Rallye, Rallye-Sprint et Course de Côte), un véhicule immatriculé subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il devra être présenté aux commissaires techniques de cette compétition dès la fin de la boucle (de la montée) en cours.

Ceux-ci consigneront les faits sur le carnet des vérifications techniques et décideront si le véhicule est apte à poursuivre la compétition sans danger pour le(s) participant(s) mais aussi pour le public.

Si les réparations ne peuvent se dérouler dans les délais prescrits, ils établiront un rapport de non conformité du véhicule pour raison de sécurité. Ce qui entraînera la mise hors course automatique du concurrent. Cette décision sera sans recours de la part des participants et elle entraînera l'obligation d'un passage au C.T.A. avant une nouvelle compétition.

Dans le cas d'une sortie de route entraînant l'abandon du véhicule, le participant est tenu de respecter la règle ci-avant en ramenant le véhicule au centre de l'épreuve avant la fin du contrôle technique final afin qu'il soit vu par les commissaires techniques qui décideront de la nécessité d'une nouvelle visite au C.T.A. avant reprise de toute compétition.

Un véhicule étranger sera soumis aux mêmes règles en tenant compte des impositions légales en vigueur dans son pays d'origine. Il devra faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des commissaires techniques avant toute nouvelle participation.

Les concurrents qui omettent ce qui précède s'exposent dans le cas de non déclaration ou de non présentation du véhicule à l'obligation automatique de représentation au C.T.A. et au paiement d'une somme de 100 € au RACB Sports pour frais administratifs.

Lieu pour présenter une voiture endommagée en cas d'accident :

« Point de vérification et de marquage des pneus »

11. DEROULEMENT DU RALLYE

11.1 Procédure de la cérémonie de départ (s'il y a lieu) Non applicable

11.2 Echange des carnets de contrôle pendant le Rallye

A la fin de chaque section : au CH Regroup IN.

A la fin de chaque étape : au CH Service IN.

11.3 Système de départ des épreuves spéciales

Lorsque la voiture, avec son équipage à bord, vient s'arrêter devant le contrôle de départ, le commissaire en poste inscrit sur le carnet de contrôle d'épreuve spéciale l'heure prévue pour le départ de la voiture concernée (heure et minutes). Il remet ce document à l'équipage.

Le départ sera donné par un compte à rebours avec système électronique (TAG Heuer HL 920) décomptant les secondes.

Ce système sera couplé électroniquement à un dispositif de détection de ligne de départ qui enregistre toute situation dans laquelle une voiture quitte la ligne de départ avant le signal correct. Ce système sera synchronisé avec une horloge analogue laquelle sera visible pour l'équipage.

Au Finish, le temps sera pris au 1 /10 seconde avec cellule.

11.4 Pointage en avance à la fin des étapes

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'étape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité au CH de Service Out de fin d'étape du premier jour

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Article 18.6.11 des Prescriptions Générales).

11.5 Identification des officiels

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante (couleurs et dénominations des chasubles) :

Responsable ES	<i>Bleu</i>	Stage Commander
Responsable ES adjoints	<i>Bleu</i>	Deputy Stage Commander
Starter	<i>Jaune</i>	Starter
Chef de poste	<i>Rouge</i>	Chief Marshal
Contrôleurs	<i>Rouge</i>	Marshal ou Security
Commissaires parc fermé	<i>Orange</i>	Parc fermé
Stewards	<i>Vert</i>	Stewards
Médecin	<i>Blanc</i>	Doctor + Croix Rouge
Commissaires techniques	<i>Orange</i>	Scrutineer
Juges de fait	<i>Rouge</i>	Judge of fact
Relations avec les concurrents	<i>Jaune</i>	Relations Concurrents
Radio	<i>Jaune</i>	Radio

11.6 Epreuve Super Rallye

Conforme à l'article 9 des Prescriptions applicables aux Championnat des Rallyes du RACB.

11.7 Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur

Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 19.19 des Prescriptions Générales Rallye de la FIA-RACB – Sécurité des Concurrents et de l'Article 3.4 de l'Annexe III – Road Book.

Lorsqu'un « SOS » rouge est montré, il est OBLIGATOIRE de s'arrêter et de prêter assistance à l'équipage qui demande de l'aide. Il vous incombe d'aider les blessés et de veiller à ce que les services de sécurité soient mobilisés le plus rapidement possible.

Le premier équipage qui arrive sur le lieu de l'accident doit s'arrêter et informer la voiture suivante de tous les détails.

La voiture qui suit devra transmettre les informations ci-après au poste radio SUIVANT qui pourra être le contrôle d'arrivée :

- numéro de compétition de l'équipage concerné
- si et combien de membres de l'équipage ou de spectateurs sont blessés
- si un membre de l'équipage ou un spectateur est immobilisé à l'intérieur ou à l'extérieur de la voiture
- lieu de l'accident, c'est à dire. le carrefour ou la borne kilométrique les plus proches dans le Road – book
- toute autre information vitale, à savoir incendie, eau.

Les voitures qui suivent doivent s'arrêter si le « SOS » rouge est montré.

Tous les concurrents arrêtés sur une épreuve spéciale doivent placer leur triangle rouge 50m au moins avant l'endroit où la voiture s'est arrêtée même si celle-ci n'est pas sur la route.

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le **0499 53 73 40**

Si vous vous retirez, vous devez informer les organisateurs au **0499 53 73 40**

Tous les concurrents se retirant de l'épreuve sont obligés de remettre dans les meilleurs délais leur carnet de contrôle au point de contrôle le plus proche.

Autres points : Assistance

L'assistance et l'assistance interdite sont régies par l'article 12 des Prescriptions Générales. Les Officiels et les commissaires « juge de faits » contrôleront la bonne observation de ces prescriptions.

Toute infraction entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance est limitée à **20 km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires sportifs.

L'accès au parc d'assistance est réglementé par l'obligation d'apposer sur les véhicules une plaque spécifique délivrée par l'Organisateur. Auront seulement accès au parc d'assistance : **un** véhicule d'assistance et **un** véhicule « Auxiliaire » Le véhicule statique d'assistance devra avoir son signe distinctif fixé en permanence. L'abus de véhicule non répertorié sera sanctionné par une pénalité financière de 250 €

Lors de toute assistance, l'emploi d'une toile de sol est obligatoire sous peine d'une amende de 250 €

Emplacement

Paddock et Parking du RACB Karting Club à Francorchamps

Heures d'accès pour les véhicules d'assistance

Le parc d'assistance sera accessible aux véhicules le jeudi 1 mars à partir de 13h00.

Le parc devra être totalement libéré le lundi 5 mars à 17h00.

Il n'y a pas de restriction d'horaire pendant l'épreuve.

Tout véhicule se trouvant dans le parc d'assistance **non muni d'un signe distinctif** fourni par l'organisateur sera enlevé au frais de son propriétaire.

11.8 Procédure d'arrivée

Podium , Avenue F. Nicolay à Stavelot, le dimanche 4 mars 2007 à 15h30

12. VOITURES DE SECURITE

Non applicable

12.1 Inscription – équipes

12.2 Inscription – manufacturiers de pneus

13. COUPES

Remise des coupes

Date : Dimanche 4 mars 2007

Horaire : 19h00

Lieu : Abbaye de Stavelot - Stavelot

Coupes

aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement général

au 1^{er} de Groupe A, N, R, M, S, GT et H

au 1^{er} de Classe A, N, R, M, S et GT

au 1^{er} de Catégorie en Groupe H

au 1^{er} équipage étranger

au 1^{er} équipage féminin

L'équipage absent à cette remise des prix verra son ou ses prix annulés

14. VERIFICATIONS FINALES ET RECLAMATIONS

14.1 Vérifications finales – équipes devant participer, plus emplacement

Les équipages qui doivent participer aux vérifications finales doivent être représentés par un délégué mandaté du concurrent et accompagnés par 2 mécaniciens avec l'outillage nécessaire.

Contrôle Technique, Campus Automobile de Spa - Francorchamps à Francorchamps le dimanche 4 mars 2007 à 15h30

14.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par l'ASN : 250.00 €.

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie :

Pour une réclamation n'intéressant qu'une partie déterminée du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc) selon phases de démontage :

Phase 1 : suspension, roues, direction, carrosserie, freinage

Frais : 150 € pour tous les groupes

Phase 2 : transmission, boîte, pont

Frais : 150 € pour tous les groupes

Phase 3 : culasse, soupapes, arbres à cames, alimentation, carburant, alésage et course

Frais : 300 € Groupes N, S et H

Frais : 600 € Groupes A, Rétro, M et GT

Phase 4 : piston, bielles, bloc moteur, vilebrequin, pompe à huile

Frais : 1.200 € Groupes N, S et H

Frais : 2.400 € Groupes A, Rétro, M, GT

Pour pouvoir déposer une réclamation en phase 4, il est obligatoire de le faire également en phase 3

Pour une réclamation intéressant l'ensemble de la voiture :

Frais : 1.500 € Groupe N, S et H

Frais : 2.500 € Groupe A, Rétro, M et GT

Les frais occasionnés par les travaux et par le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, et à la charge du concurrent visé par la réclamation dans le cas contraire.

Si la réclamation n'est pas justifiée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérification, transport, etc.) sont supérieurs au dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant.

Par contre, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

14.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel RACB : 1250 € en espèce.